



Incohérence emploi/coefficient

Par **pandawok**, le **10/04/2013** à **19:29**

Bonjour, rnrnil y a une bonne année, je signais un contrat dans une entreprise de logistique auprès de laquelle j'avais postulé comme manutentionnaire. rnrnj'ai signé un contrat qui dit que je suis embauché en qualité de "cariste logistique" au coefficient 0125L, statut ouvrier. rnrnsur chaque bulletin de salaire depuis le premier mois ou j'ai commencé à travailler dans cette entreprise, apparaît comme intitulé de poste "manutentionnaire" et comme coefficient "115". rnrnmon taux horaire de départ était de 9.219. mon taux horaire aujourd'hui est de 9.593. rnrnquelqu'un peut t-il me dire si mon taux horaire correspond malgré tout au coefficient 125L? rnrnJ'aimerais également savoir si jamais mon employeur se trouve effectivement fautif sur le taux horaire qui est le mien depuis mon embauche, devra t'il me verser l'argent non versé rétroactivement? **merci**

Par **moisse**, le **10/04/2013** à **20:08**

La convention collective dont vous dépendez fixe des salaires minima, et la seule chose qui importe est de savoir si votre taux horaire actuel, compte tenu de votre ancienneté (moins de 3 ans), est au moins égal au minima conventionnel. rnrnPour ce dont je me souviens il y a un léger écart des minima entre 115L et 125L (quelques centimes de l'heure) sachant qu'au coefficient 115L c'est le SMIC qui s'applique. rnrnMais il vaudrait mieux consulter directement la grille en cours, qui doit dater de 2012 ou début 2013 pour vérifier que votre taux horaire est bien au moins égal au taux minimal.